



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

comptabilité publique

Question écrite n° 37801

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les recommandations de la Cour des comptes sur la gestion budgétaire de l'État. Dans son rapport, la Cour des comptes propose que les rapports annuels de performances (RAP) doivent être rendus disponibles à une date suffisamment précoce pour que la Cour puisse les auditer et procéder aux analyses prévues par l'article 58-4° de la LOLF. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37801

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10794

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)